

Le “Cauva”, un refuge pour les victimes de violences conjugales

Service hospitalier pionnier à Bordeaux, en France, le “Cauva” accueille près de 4.000 victimes d’agression chaque année. Parmi elles, 60 % de femmes, dont beaucoup ont subi des violences conjugales. Ici, elles peuvent bénéficier d’une prise en charge médicale, psychologique, médico-légale et juridique, et entament déjà les premières démarches judiciaires pour un dépôt de plainte.

Ariane Puccini (texte) et Eugénie Baccot (photographies).



La salle d'attente du Cauva est équipée de quelques jeux. Près d'un tiers des victimes reçues sont mineures.

Cette fois-ci, Camille¹ n'accepte pas les insultes et les coups. Sept ans qu'elle subit et passe l'éponge. À chaque fois, elle pense qu'elle exagère : la douleur et les hématomes finissent toujours par disparaître. Et puis après tout, même s'ils sont séparés à présent, il est toujours le père de ses enfants. Est-ce sa faute à lui ? Ne l'a-t-elle pas à nouveau irrité ou provoqué ? Aujourd'hui, la question ne se pose plus. Camille raconte comment ce jour-là, il l'a attrapée par le cou, l'a traînée à terre et a brisé ses lunettes aux pieds de ses beaux-parents médusés et muets. Et surtout sous les yeux terrifiés de sa fille de trois ans. *“Elle n’a pas à voir ça”*, souffle Camille. Ce matin, elle a suivi le conseil d'une voisine.

Dans ce centre, créé en 2000, tout est fait pour faciliter la prise en charge des victimes qui sont une majorité de femmes.

Après avoir déposé les enfants à l'école, elle s'est rendue à l'hôpital Pellegrin de Bordeaux, a traversé le grand hall d'entrée et s'est dirigée, anonyme dans la foule des patients, vers le sous-sol de l'hôpital en suivant la flèche “C.A.U.V.A.”, l'acronyme pour “Centre d'accueil en urgence des victimes d'agression”. Une



porte quelconque ouverte sur un secrétariat, et au fond, à l'abri des regards, une salle d'attente avec quelques jouets d'enfants et des cabinets de consultation.

HORS DES "MÉANDRES PROCÉDURAUX"

Immédiatement, le médecin légiste a reçu Camille pour constater les coups. Elle a eu le choix : porter plainte ou constituer un dossier, avec les rapports et constatations des médecins légistes, psychologues, et les éventuels prélèvements, que le centre gardera pendant trois ans. C'est une des procédures mises spécifiquement en place dans ce centre atypique, pour que *"la gifle de trop qui ne vaut rien en ITT [incapacité temporaire de travail, ndlr] leur fasse franchir le pas, mais que la fracture constatée il y a quatre mois soit prise en compte dans le dépôt de plainte"*, explique Gwenaëlle Brunet, assistante sociale du centre. *"Mais parfois, il faut aller au bout des choses"*, reconnaît Camille. Elle portera donc plainte, le commissariat est prévenu et l'attend. Avant cela, elle aura aussi rencontré une des psychologues et une des assistantes sociales du Cauva. Dans ce centre, créé en 2000, tout est fait pour faciliter la prise en charge des victimes qui sont une majorité de femmes. Même si le centre travaille avec la police judiciaire, les officiers sont cantonnés à la porte d'entrée du service. De toute façon, les rouages de la procédure n'ont plus de secret pour les infirmières du Cauva, qui travaillent en collaboration avec l'Office de police judiciaire et le parquet. Les quatre infirmières du service dispensent finalement peu de soins mais surtout, en médiatrices du parcours au sein du centre, accompagnent les victimes lors de leur venue, garantissent la validité de la procédure judiciaire et veillent au stockage et à la traçabilité des scellés qui servent à l'instruction (des prélèvements de sang, d'urine, de sperme ainsi que des vêtements des victimes). Dans des allers-retours incessants, elles dirigent les victimes le long des petits couloirs du Cauva, entre les consulta-

tions des médecins légistes et celles des psychologues, et les amènent, si les victimes le souhaitent, jusqu'aux assistantes sociales.

Pour Camille, ce début de procédure sera peut-être moins laborieux que pour d'autres victimes. *"D'ordinaire, quand elles se présentent au commissariat, ces femmes se retrouvent confrontées à l'agent d'accueil, et là... on en perd deux sur trois"*, soupire Gwenaëlle Brunet. La victime est alors parfois renvoyée chez le médecin pour, dira l'agent, obtenir un certificat médical. *"Inutile pour déposer plainte !"* s'époumone l'assistante sociale qui s'impatiente de voir que tous les commissariats ne sont pas encore formés aujourd'hui à la prise en charge des femmes victimes de violence. Et pourtant, les chiffres restent vertigineux : en France, une femme sur dix est victime de violences conjugales ; tous les trois jours, l'une d'entre elles meurt sous les coups de son conjoint ; et seule une femme victime de viol sur dix porte plainte. Au Cauva, elles peuvent venir spontanément en toute discrétion ou y être aiguillées par la police, de 9 heures à 19 heures, en semaine.

En France, une femme sur dix est victime de violences conjugales ; tous les trois jours, l'une d'entre elles meurt sous les coups de son conjoint ; et seule une femme victime de viol sur dix porte plainte.

PAS À PAS, GAGNER LA CONFIANCE

Dans leur petit bureau décoré de chatons kitch et de dessins d'enfants, les deux assistantes sociales reçoivent notamment les femmes victimes de violences conjugales qui ne sont pas encore sûres de se lancer dans la procédure. Ce sont surtout des mères qui craignent de se voir retirer la garde de leurs enfants alors que, bien souvent, c'est pour les protéger qu'elles franchissent la porte du Cauva. *"On les rassure : on n'est pas là pour les séparer de leurs enfants"*, explique Gwenaëlle Brunet. Les assistantes sociales encouragent celles qui se décident à s'opposer à leur conjoint, mais sans leur forcer la main. *"Les 'y a qu'à, faut qu'on', on les bannit. Si elles se figurent qu'elles font face à une montagne infranchissable, elles vont reculer."*

Pas à pas, les assistantes sociales tentent d'apporter des solutions. La première : mettre la famille à l'abri, la reloger en urgence. Et malgré une loi française datant de 2010, qui doit normalement permettre d'éloigner le

En quelques mots

- À Bordeaux, en France, le Centre d'accueil en urgence des victimes d'agression, situé dans un hôpital, prend en charge près de 4.000 personnes par an, majoritairement des femmes.
- Ce lieu pionnier, offrant toute une palette de services pour appuyer les victimes dans leurs démarches, est né de la volonté d'une femme médecin légiste, Sophie Gromb, et fait des émules en France et dans les pays voisins.



© Eugénie Baccot / Divergence

Dans les couloirs du service, les infirmières, psychologues et assistantes sociales se croisent. Les victimes les rencontrent toutes pour une prise en charge complète.

conjoint violent du domicile familial, ce sont souvent les victimes, à 95 % des femmes dans les cas de violences conjugales, qui doivent trouver un logement pour elles et leurs enfants. Sur Bordeaux, il n'y a que 40 places réservées aux femmes victimes de violences conjugales. Après, il faut espérer qu'il en reste dans les centres d'accueil plus "classiques" pour les sans domicile fixe et les réfugiés, les chambres d'hôtel ou même un lit dans l'hôpital, pour dépanner. Et puis parfois, il n'y a aucune solution sinon de leur dire de rentrer chez elles et de contacter la police en cas de difficulté. Les assistantes sociales rappelleront quelques jours plus tard, sans jamais laisser de message – *"On ne sait jamais qui peut écouter le répondant"*, précise Gwenaëlle Brunet. Pour les spécialistes, infirmières et assistantes du Cauva, il reste un chiffre qui leur rappelle la limite de leur action : chaque année, les corps de quatre à neuf femmes sont autopsiés par les médecins légistes du service.

UN MIROIR CONTRE LE DÉNI

Une visite au Cauva peut être le moment de tendre un miroir aux femmes victimes de violences conjugales. *"Parfois, elles viennent et n'ont jamais rien dénoncé et elles n'ont pas l'intention de se séparer du conjoint violent"*, raconte Michèle Pelloquin, psychologue de l'équipe. Inconscientes de l'état dans lequel elles se

"D'ordinaire, quand elles se présentent au commissariat, ces femmes se retrouvent confrontées à l'agent d'accueil, et là... on en perd deux sur trois."

trouvent, certaines minimisent. La psychologue tente alors de leur renvoyer l'image de la femme "entamée au niveau du corps". *"Il ne vous a pas loupée"*, leur lance-t-elle dans l'espoir de les *"ramener à la vie, de commencer un travail contre cette attraction vers le bas"* qui pousse au déni. *"Je ne suis pas naïve, je sais qu'avec un seul entretien, je n'ouvre que des portes"*, constate Michèle Pelloquin. C'est une entrevue unique, *"où il ne faut pas se rater"*, résume-t-elle. Car le Cauva n'est pas le lieu de prise en charge sur le long terme. À l'image des urgences, le centre accueille les victimes pour un premier diagnostic. C'est ainsi un moment d'évaluation du syndrome post-traumatique, des séquelles psychologiques de la violence conjugale ou de l'agression sexuelle. *"Le travail psychologique n'est pas seulement dans l'écoute, mais c'est aussi une relecture des événements"*, poursuit-elle. Sortir l'agression de la *"crypte"*, de l'inconscient, *"pour que les vic-*



© Eugénie Baccot / Divergence

Camille, 26 ans, s'est décidée à réagir contre son ancien compagnon qui la brutalise depuis sept ans. Elle s'est d'abord dirigée vers le Cauva, où elle a été encouragée à porter plainte.

Malgré une loi française datant de 2010, qui doit normalement permettre d'éloigner le conjoint violent du domicile familial, ce sont souvent les victimes, à 95 % des femmes dans les cas de violences conjugales, qui doivent trouver un logement pour elles et leurs enfants.

times puissent se dire un jour qu'elles ont vécu cela."

Une vérité qui touche les femmes sans distinction de classes sociales ou d'origine. Au Cauva, on confirme : les violences peuvent toucher toutes les femmes, quel que soit leur milieu. Leur rencontre avec les médecins, psychologues du Cauva n'est parfois que le début d'un long travail sur soi. Pour cela, les victimes sont orientées vers des associations qui peuvent les aider à se reconstruire.

UN MODÈLE EUROPÉEN

Le Cauva est né de la volonté de la professeure Sophie Gromb, médecin légiste. "Sa grande force, observe aujourd'hui Nathalie Grosleron, responsable du Cauva, est qu'elle est parvenue à asseoir autour de la table

les ministères de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur." Depuis, le centre a fait des émules. En France, les unités médico-judiciaires au sein des hôpitaux offrent désormais une prise en charge psychologique aux victimes et "certaines unités se dotent d'assistants sociaux", relève la responsable. Le Cauva a aussi été pris comme modèle du programme européen DAPHNÉ contre les violences faites aux femmes et aux mineurs, pour la création de services similaires en Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Grèce. Malgré le succès, l'hôpital a dû réduire en 2013 le temps d'astreinte des psychologues de 9 heures à 19 heures et non plus jusqu'à minuit. "Pourtant, la violence s'exerce surtout la nuit, constate Nathalie Grosleron. C'est dans notre intérêt d'avoir des professionnels mobilisables à ce moment-là. Maintenant, nous communiquons le numéro du Cauva et il n'est pas sûr que les victimes d'agression viennent nous voir. Quand le psychologue était d'astreinte, les victimes pouvaient discuter, il y avait une accroche, et elles pouvaient revenir pour un rendez-vous peu après l'agression." Cette porte ouverte nocturne qui permettait aux victimes de franchir le pas et de sortir du silence n'existe donc plus. Cela n'a pas empêché le nombre de consultations au Cauva de bondir de 21 % en 2015. Un triste succès, malgré tout. ■

1 Le prénom a été changé.